



NATIONS UNIES
DJIBOUTI



DJIBOUTI

CADRE DE COOPÉRATION
DES NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

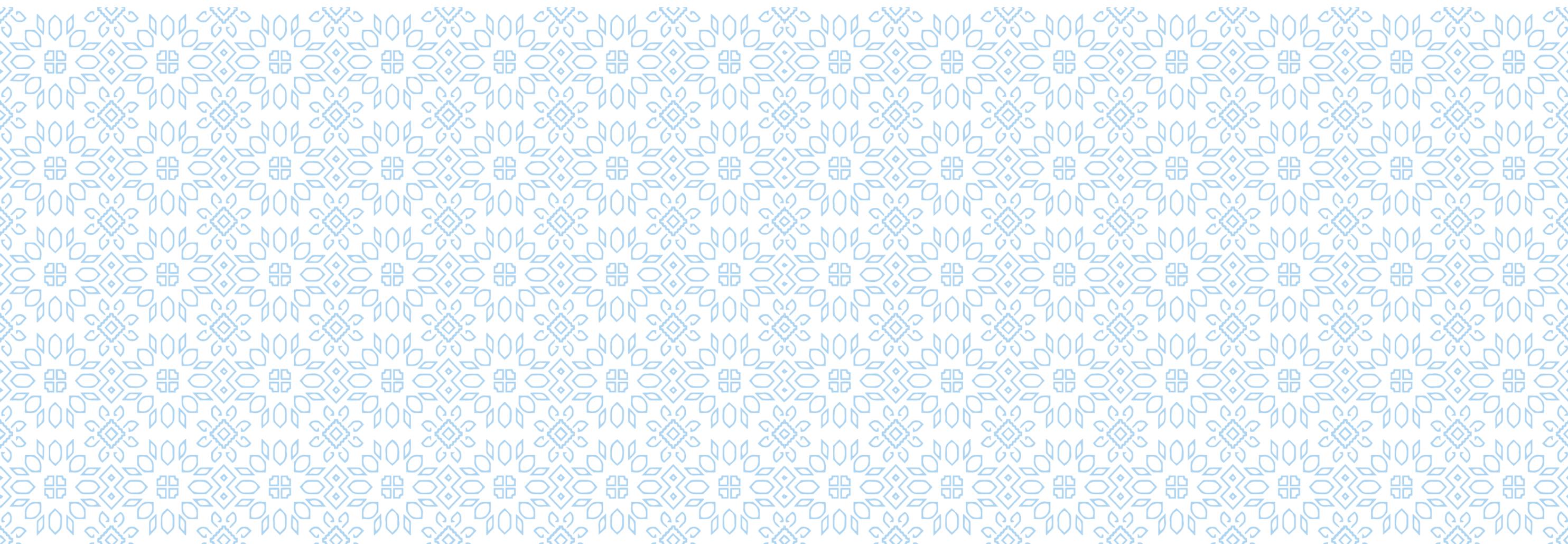
2025-2030



DJIBOUTI

CADRE DE COOPÉRATION
DES NATIONS UNIES POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2025-2030





Déclaration conjointe entre le Gouvernement de la République de Djibouti et le Système des Nations Unies

Conjointement, le Gouvernement de la République de Djibouti et le Système des Nations Unies renouvellent leur engagement à bâtir « une république où les populations vivent dans la paix durable et jouissent d'un développement économique, social, et environnemental inclusif, résilient et équitable », à l'horizon 2030. La réalisation de cette vision se matérialisera par le renforcement continu de la cohésion sociale, l'amélioration des infrastructures sociales et économiques, une action déterminée en faveur du climat, et une contribution active à la stabilité régionale.

Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCNUDD/UNSDCF) est le document d'orientation du travail du Système des Nations Unies à Djibouti pour la période 2025-2030. Il regroupe l'ensemble des interventions du Système en appui à la réalisation des priorités nationales définies dans la Vision Djibouti 2035, ainsi que les actions contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour l'atteinte des résultats attendus de ce Cadre de coopération, les contributions du secteur privé, de la société civile, des médias, des institutions universitaires et de recherche, des syndicats, des autorités locales et nationales, des leaders religieux et traditionnels, ainsi que des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux sont essentielles. Ensemble, à travers ce partenariat, nous contribuerons à construire un pays plus prospère, inclusif et résilient, dans lequel les trois dimensions du développement durable - économique, sociale et environnementale - se réalisent et se renforcent mutuellement.

En signant ci-après, les parties prenantes s'engagent à mettre en œuvre ce Cadre de coopération pour l'atteinte des résultats escomptés au bénéfice des populations de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 19 décembre 2024.

Pour le Gouvernement de la République de Djibouti :

M. Mahmoud ALI YOUSOUF,

Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale

Pour le Système des Nations Unies à Djibouti :

M. Jose BARAHONA,

Coordonnateur résident des Nations Unies

Entités onusiennes signataires du Cadre de coopération des Nations Unies
pour le développement durable de Djibouti 2025-2030

Signed : Andrew MOLD

M. Andrew MOLD

Directeur par intérim, Bureau sous-régional,
Afrique de l'Est

CEA(NU) - Commission économique pour
l'Afrique des Nations Unies

Mme Rasha OMAR

Directrice pays

FIDA - Fonds international de développement
agricole

Signed : Marcel C. AKPOVO

M. Marcel C. AKPOVO

Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et
Représentant auprès de l'Union africaine

HCDH - Haut-Commissariat aux droits de
l'homme

Mme Hlobsile SIKHOSANA

Représentante pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique
australe

OMM - Organisation météorologique
mondiale

Mme Ashita MITTAL

Représentante régionale pour l'Afrique de l'Est

ONU DC - Office des Nations Unies contre la
drogue et le crime

Mme Anna MUTAVATI

Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est et
l'Afrique australe

ONU Femmes

M. Kwami Dzifanu NYARKO-BADOHU

Représentant

FAO - Organisation pour l'alimentation et
l'agriculture

Mme Aicha DJAMA

Cheffe de Bureau

FNUAP - Fonds des Nations Unies pour la
population

Mme Tanja PACIFICO

Cheffe de Mission

OIM - Organisation internationale pour les
migrations

Mme Joumana HERMEZ

Représentante a.i.

OMS - Organisation mondiale de la santé

Signed : Patrick GILBERT

M. Patrick GILBERT

Représentant, Bureau sous-régional en Egypte

ONUDI - Organisation des Nations Unies pour
le développement industriel

M. Ishaku MAITUMBI

Head, East & Horn of Africa Subregional Office

ONU-Habitat

Entités onusiennes signataires du Cadre de coopération des Nations Unies
pour le développement durable de Djibouti 2025-2030

M. Agbessi Komla AMEWOA

Directeur pays et Représentant

PAM - Programme alimentaire mondial

Mme Rose MWEBAZA

Directrice et Représentante régionale,
Bureau Afrique

PNUE - Programme des Nations Unies pour
l'environnement

Mme Nora ACHKAR

Cheffe du Bureau régional pour les États arabes

UNDRR - Bureau des Nations Unies pour la
réduction des risques de catastrophes

M. Philippe CREPPY

Représentant

UNHCR - Haut-Commissariat des Nations
Unies pour les réfugiés

M. Vladimir VORONKOV

Secrétaire général adjoint à la lutte contre le
terrorisme.

UNOCT - Bureau des Nations Unies de lutte
contre le terrorisme

M. Deodat MAHARAJ

Managing Director

UNTBLC - Banque de technologies des
Nations Unies pour les pays les moins
avancés

Mme Emma N'GOUAN-ANOH

Représentante résidente

PNUD - Programme des Nations Unies pour
le développement

M. Adel DARWISH

Directeur, Bureau régional pour les États arabes

UIT - Union internationale des
télécommunications

Mme Louise HAXTHAUSEN

Directrice du Bureau régional pour l'Afrique de
l'Est

UNESCO - Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture

Mme Beate DASTEL

Représentante

UNICEF - Fonds des Nations Unies pour
l'enfance

Mme Aarti HOLLA-MAINI

Directrice

UNOOSA - Bureau des affaires spatiales des
Nations Unies

Mme Olga ZUBRITSKAYA-DEVYATKINA

Directrice régionale pour les États Arabes

VNU - Programme des Volontaires des
Nations Unies



Sommaire



Résumé exécutif	13
------------------------	-----------

1 CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR DJIBOUTI VERS LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030 15

1.1. Contexte national	15
1.2. Vision nationale de l'avenir concernant le développement durable	16
1.3. Progrès accomplis vers la réalisation des ODD	16
1.4. Difficultés et accélérateurs possibles	20

2 CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030 23

2.1. Vision de l'équipe-pays des Nations Unies à Djibouti pour le développement durable	23
2.2. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies pour le développement	23
2.3. Effets du cadre et partenariats	24
Priorité stratégique 1 : Bonne gouvernance et paix	
Priorité stratégique 2 : Renforcement du capital humain	
Priorité stratégique 3 : Économie diversifiée et résilience	
2.4. Risques et mitigation	30
2.5. Synergies entre les effets du Cadre de coopération	31
2.6. Avantages relatifs des Nations Unies	32

3 CHAPITRE 3 : PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPÉRATION 35

3.1. Configuration de l'équipe-pays des Nations Unies pour la mise en œuvre du cadre de coopération 2025-2030	37
3.2. Vue d'ensemble des capacités fonctionnelle	40
3.3. Modalités de mise en œuvre	42
3.4. Clauses obligatoires	44

4 CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION 48

ANNEXES	53
----------------	-----------

Liste des acronymes



ADDS	Agence djiboutienne de développement social
CCA	Analyse commune de pays
CCNUDD	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
CEA(NU)	Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies
CNDH	Commission nationale des droits de l'homme
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CSD	Commission du développement durable
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FDES	Fonds de développement économique et social
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
ICI	Inclusion - Connectivité - Institutions
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
INSTAD	Institut national de statistique de Djibouti
LDDH	Ligue djiboutienne des droits humains
MASS	Ministère des affaires sociales et des solidarités
MENFOP	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
MFF	Ministère de la femme et de la famille
MGF	Mutilations génitales féminines
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU Femmes	Organisation des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial

PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SCAPE	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SNU	Système des Nations Unies
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCT	Équipe de pays des Nations Unies
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFD	Union nationale des femmes djiboutiennes
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOCT	Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme
UNOOSA	Bureau des affaires spatiales des Nations Unies
UNSDCF	Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
UNTBLC	Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés
UNV	Programme des Volontaires des Nations Unies





Résumé Exécutif



Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (CCNUDD/UNSDCF) est l'instrument principal du système des Nations Unies (SNU) pour planifier et exécuter les activités de développement en soutien à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) à Djibouti. Conçu en accord avec les priorités nationales, l'UNSDCF constitue un partenariat dont l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation seront réalisés conjointement avec la partie nationale pour la période 2025-2030. Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le développement durable 2025-2030 pour Djibouti a été élaboré sur la base d'une analyse commune de pays (CCA), impliquant une évaluation approfondie des défis et opportunités liés à la réalisation des ODD. Ce processus, dirigé par l'équipe pays des Nations Unies (UNCT), a intégré des consultations avec divers acteurs de la société civile, y compris des groupes vulnérables, pour garantir une approche inclusive et représentative. L'ensemble du UNCT a été mobilisé pour les travaux du CCA, impliquant à la fois les entités

résidentes et non résidentes, afin de capitaliser sur l'expertise des Nations Unies où qu'elle se trouve. Des groupes de travail ont été formés, s'appuyant sur les documents stratégiques nationaux, les données les plus récentes, ainsi que sur les évaluations des contextes régional et mondial. Des consultations avec les parties prenantes nationales ont permis de livrer un diagnostic complet du développement durable à Djibouti. À cette fin, divers segments de la société djiboutienne ont été consultés au cours d'une série de rencontres organisées à Djibouti ville et dans les régions du pays, incluant les groupes de femmes, les jeunes, le monde académique, la société civile, le secteur privé, le parlement, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs des localités du Nord et du Sud du pays. Les travaux de diagnostic ont été structurés en cinq domaines principaux : gouvernance, aspects sociaux, environnement et changement climatique, contexte économique et paysage financier. Djibouti fait face à plusieurs défis dans la mise en œuvre des ODD, notamment dans les domaines suivants :

-  **Gouvernance** : Malgré des progrès dans la ratification des conventions internationales sur les droits de l'homme et la décentralisation, des obstacles subsistent dans la mise en œuvre effective de ces engagements. Le renforcement des institutions publiques, notamment en matière de redevabilité et de production de données probantes, est nécessaire. La participation des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables à la vie économique, sociale et politique doit être améliorée. Les risques sécuritaires liés aux conflits régionaux et aux développements géopolitiques représentent également des défis supplémentaires.
-  **Aspects sociaux** : La pauvreté, la malnutrition et le chômage, notamment chez les jeunes, demeurent des préoccupations majeures. Bien que des programmes de protection sociale existent, leur portée et leur efficacité doivent être renforcées. Les normes sociales et les stéréotypes de genre continuent d'entraver l'égalité des droits, en particulier pour les femmes et les filles.

-  **Environnement et changement climatique** : Djibouti a réalisé des progrès dans le domaine des énergies renouvelables, mais la gestion des déchets, la pollution et la vulnérabilité aux changements climatiques restent des défis critiques, impactant directement la sécurité alimentaire et la santé des populations.
-  **Contexte économique** : L'économie djiboutienne fait face à des défis structurels, notamment une dépendance excessive à certains secteurs et un besoin de diversification. Le renforcement du secteur privé est essentiel pour qu'il devienne un moteur de croissance durable.
-  **Paysage financier** : La mobilisation des ressources financières pour soutenir les initiatives de développement durable est cruciale. Des mécanismes de financement innovants, ainsi qu'une gestion et gouvernance efficaces des ressources publiques sont nécessaires pour assurer la durabilité des programmes.

Ces défis de développement, qui entravent l'atteinte des ODD, ont constitué la base de la conception de l'UNSDCF. La vision du Système des Nations Unies (SNU) s'aligne sur la Vision 2035 du pays, la Stratégie régionale de prévention et d'intégration des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique 2024-2028, ainsi que sur le nouveau Plan National de Développement (PND), et se décline ainsi :

“ Djibouti est une république où les populations vivent dans la paix durable et jouissent d'un développement économique, social, et environnemental inclusif, résilient et équitable. ”

Pour atteindre cette vision, l'UNSDCF s'articule autour de trois priorités stratégiques :

-  Bonne gouvernance et paix
-  Renforcement du capital humain
-  Économie diversifiée et résilience

CHAPITRE 1 : PROGRÈS ACCOMPLIS PAR DJIBOUTI VERS LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

1.1. Contexte national

A Djibouti, la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) se heurte à des difficultés observées dans divers domaines :

 **Gouvernance** : Djibouti a progressé dans la ratification des conventions internationales sur les droits de l'homme, la décentralisation et la réforme du système judiciaire, mais fait face à des défis dans leur mise en œuvre et leur suivi. Le pays doit renforcer ses institutions publiques, les mécanismes de redevabilité, la production des données probantes sensibles à la dimension genre, la participation et la protection de tous les segments de la société, en particulier les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables à la vie économique, sociale et civique. Les personnes faisant partie des groupes vulnérables sont les jeunes djiboutiens sans emploi, et les populations vivant dans les zones rurales. A eux s'ajoutent les personnes contraintes par des conditions physiologiques ou leur statut d'immigration, notamment les personnes en situation de handicap, les migrants et les réfugiés. Enfin, les obstacles culturels et les stéréotypes de genre limitant les droits des femmes font aussi de ces dernières un autre groupe vulnérable. Le pays doit également faire face aux risques sécuritaires liés aux conflits régionaux et aux derniers développements géopolitiques à la fois dans la corne de l'Afrique et dans la mer Rouge.

 **Social** : Djibouti fait face à des défis liés à la pauvreté (35,8%), aux inégalités sociales et spatiales, au chômage (65,1 % chez les 15-34 ans), à la malnutrition (13 % des enfants de moins de cinq ans), à l'insécurité alimentaire (24%) et à l'accès limité aux services sociaux de base et aux programmes de protection sociale (12,3% de couverture), qui touchent de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant dans les zones rurales, les migrants et les réfugiés. Les normes sociales et les stéréotypes de genre entravent les droits et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de prise de décision et de lutte contre les violences basées sur le genre et les mutilations génitales féminines. Djibouti a augmenté les taux d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire, mais des disparités persistent entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les filles et les garçons. La qualité

de l'éducation et de la formation est faible, entraînant un décalage entre les compétences et les besoins du marché du travail. Les taux d'analphabétisme sont élevés (52,8% de taux d'alphabétisation), en particulier parmi les femmes et les populations rurales. Le pays doit améliorer l'accès, la qualité et la pertinence de l'éducation et de la formation, en tenant compte des spécificités locales et des opportunités économiques et promouvoir un développement inclusif et équitable, en renforçant le capital humain.

 **Environnement et Changement Climatique** : Djibouti est confronté à des défis liés au changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer, la sécheresse, les inondations, l'érosion côtière et la désertification. Ces phénomènes ont des répercussions sur l'agriculture, l'accès à l'eau douce et la sécurité alimentaire, et peuvent remettre en cause des gains durement acquis en termes d'amélioration des infrastructures et des conditions de vie. Le pays doit améliorer la mise en place de politique publique proactive pour la préparation aux catastrophes et le renforcement de la résilience des communautés.

 **Économique** : Djibouti a connu une croissance économique soutenue, principalement tirée par des investissements dans la plateforme logistique, mais n'a pas réussi à la traduire par une création d'emplois décents et une réduction des inégalités. Le pays souffre du coût élevé des facteurs de production, de la faiblesse du secteur privé, et d'une dette publique qui s'est rapidement alourdie durant la période des investissements en infrastructures portuaires et logistiques. L'économie djiboutienne est surtout tributaire de la demande de son voisin Ethiopien qui capte environ 90% de l'activité portuaire sur laquelle repose le pays, des conditions géopolitiques régionales et de la conjoncture économique mondiale. Le pays a besoin d'un changement dans son modèle économique ou d'une diversification de ses sources de revenus, d'une amélioration de son environnement des affaires et d'une formation de sa main-d'œuvre alignée sur les ambitions du pays.

CHAPITRE 1

PROGRÈS ACCOMPLIS PAR DJIBOUTI VERS LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

1.2. Vision nationale de l'avenir concernant le développement durable

La vision nationale de Djibouti pour l'horizon 2035 s'inscrit dans une ambitieuse trajectoire de développement visant à transformer le pays en un acteur émergent majeur, reposant sur ses avantages géostratégiques, ses ressources humaines et son intégration régionale. Cette vision aspire à faire de Djibouti « Le phare de la mer Rouge » et « Le hub commercial et logistique de l'Afrique ». Pour atteindre ces objectifs, le pays s'est engagé dans des stratégies de développement intégrées qui touchent à divers aspects de la société et de l'économie.

Au cœur de ces stratégies se trouve une aspiration à une gouvernance démocratique renforcée et une cohésion nationale accrue. Djibouti cherche à consolider son processus démocratique, à promouvoir l'État de droit et à renforcer ses institutions républicaines. La sécurisation du territoire, la promotion de la paix et la participation citoyenne active sont des piliers essentiels de cette démarche.

Parallèlement, le pays vise à développer une économie plus diversifiée et compétitive. Cela implique d'accélérer la croissance économique, de diversifier les sources de revenus, de soutenir le secteur privé et d'améliorer la compétitivité globale. Pour ce faire, des investissements massifs dans les infrastructures ont été prévus, ainsi que la volonté de favoriser l'innovation et l'attraction des investissements étrangers.

La consolidation du capital humain est également une priorité majeure exprimée dans cette vision. Cela passe par l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, à des services de santé et de justice adéquats, ainsi qu'à l'eau potable et à l'assainissement. La réduction de la pauvreté et des inégalités, la protection de l'environnement, la promotion de l'égalité des genres et la valorisation de la culture et du patrimoine national

sont autant d'objectifs intégrés dans cette stratégie.

Enfin, Djibouti ambitionne de jouer un rôle proactif dans l'intégration régionale. En tant que carrefour commercial et logistique stratégiquement situé, le pays vise à renforcer la coopération avec ses voisins, à contribuer à la stabilité et à la sécurité régionale, ainsi qu'à participer activement aux initiatives régionales et continentales. Cette approche permettra à Djibouti de tirer pleinement parti de sa position géographique et de jouer un rôle significatif dans le développement et la prospérité de la région.

La Vision 2035 a été déclinée en plans quinquennaux dans sa mise en œuvre. Ainsi, le premier plan national de développement qui s'en est suivi, la SCAPE 2015-2019 (Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi) avait pour objectif global d'assurer un développement assis sur une croissance économique soutenue, durable et inclusive à moyen terme et drainant les politiques de promotion de l'Emploi. Dans les faits elle s'est traduite par des investissements massifs en infrastructures stratégiques dans le secteur portuaire et de la logistique, une croissance économique forte, mais malheureusement peu d'emplois créés par rapport aux objectifs visés.

Le second plan national de développement, Djibouti ICI 2020-2024 (Inclusion - Connectivité - Institutions) dont l'objectif affiché est de « faire de Djibouti un pôle économique, commercial et financier régional et international qui assure le bien-être des Djiboutiennes et Djiboutiens dans un environnement de paix, sécurisé et propre » est encore en cours d'exécution au moment de la préparation du Cadre de coopération 2025-2030. Djibouti ICI a l'avantage d'être entièrement aligné sur les ODD jusqu'au niveau des indicateurs.

1.3. Progrès accomplis vers la réalisation des ODD

Djibouti a adopté l'Agenda 2030 et l'implémente au travers de ses plans quinquennaux de développement, eux même découlant de la vision stratégique à long terme du pays, la Vision 2035. Le plan national de

développement en cours Djibouti ICI (Inclusion - Connectivité - Institutions) 2020-2024 est entièrement aligné sur les ODD.

1 PAS DE PAUVRETÉ ODD 1 : Pas de pauvreté. Djibouti fait face à des niveaux élevés de pauvreté (35,8% à la dernière enquête nationale de 2017), notamment dans les zones rurales, touchant de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, les personnes en situation de

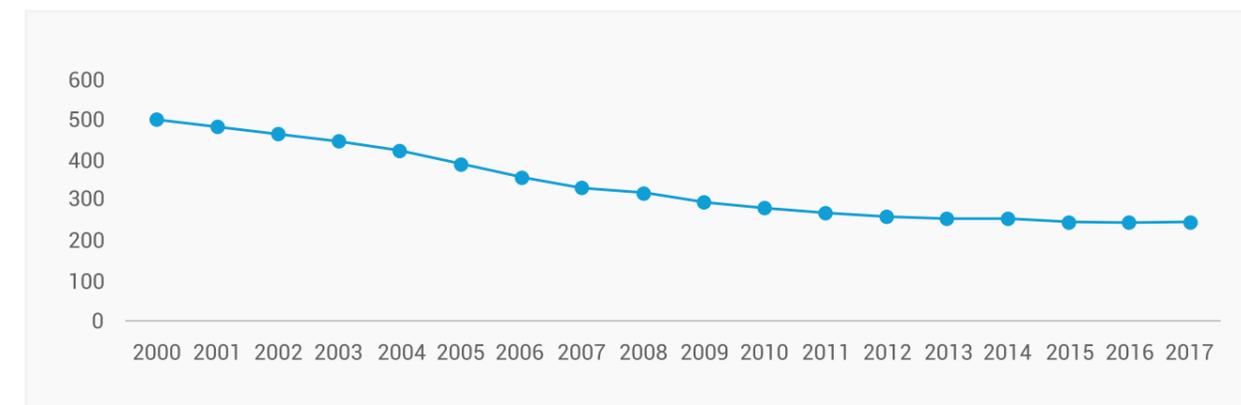
handicap, les migrants et les réfugiés. La pauvreté est liée à la malnutrition, à l'insécurité alimentaire, au chômage, à l'illettrisme, et au manque d'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale. Le changement climatique et les chocs environnementaux peuvent aggraver la pauvreté et la vulnérabilité.



ODD 2 : Faim zéro. Djibouti fait face à d'importants défis pour atteindre la Faim Zéro. Les évaluations de juin 2023 indiquent qu'environ 24 % de la population souffre d'insécurité alimentaire grave, exacerbée par des prix élevés de produits alimentaires, un pouvoir d'achat limité et des sécheresses récurrentes, les zones rurales étant plus touchées que les zones urbaines. La

malnutrition touche 13 % des enfants de moins de cinq ans, en raison de facteurs tels que la morbidité élevée, une faible consommation alimentaire, un accès limité aux services de santé et d'assainissement, ainsi que des normes sociales. Le secteur agricole du pays est vulnérable au changement climatique en raison de contraintes liées aux terres arables, aux ressources en eau et à l'infrastructure.

Graphique 1 : Taux de mortalité maternelle (décès pour 100 000 naissances vivantes)



Source : <https://country-profiles.unstatshub.org/>, consulté le 01/04/2024



ODD 3 : Bonne santé et bien-être. Djibouti a progressé dans la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile, mais les taux restent élevés par rapport aux objectifs des ODD. L'accès à des soins de santé de qualité et à la protection sociale est limité, en particulier dans les zones rurales et pour

les groupes vulnérables. Des maladies telles que le paludisme, la tuberculose et le VIH posent d'importants risques sanitaires, tout comme les maladies non transmissibles et les effets d'événements climatiques extrêmes. La pandémie de COVID-19 a également perturbé les services de santé et la couverture vaccinale.



ODD 4 : Éducation de qualité. Djibouti a augmenté les taux d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire, mais des disparités persistent entre les zones urbaines et rurales, ainsi qu'entre les filles et les garçons. La qualité de l'éducation et de la formation est faible, entraînant un décalage

entre les compétences et les besoins du marché du travail. Les taux d'analphabétisme sont élevés, en particulier parmi les femmes et les populations rurales. Les violences basées sur le genre, les mariages précoces et les mutilations génitales féminines sont des obstacles à l'éducation et à l'autonomisation des filles.



ODD 5 : Égalité des sexes. Djibouti a ratifié des conventions internationales sur les droits de l'homme et des femmes, mais fait face à des défis dans leur mise en œuvre et leur suivi. Les femmes et les filles souffrent de violences basées sur le genre et de pratiques préjudiciables telles que les mutilations

génitales féminines (même s'il y a une baisse notable de la prévalence au sein de la jeune génération) et les mariages précoces. Elles rencontrent des obstacles dans l'accès à la justice, l'éducation, la santé, la prise de décision et les opportunités économiques. Les normes sociales et les stéréotypes de genre entravent les droits et l'autonomisation des femmes.



ODD 6 : Eau propre et assainissement. Djibouti souffre de pénuries d'eau et de conditions d'assainissement parfois précaires, affectant la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et l'environnement. L'accès à des services d'eau propre et d'assainissement est inégal entre les zones urbaines et rurales, et parmi

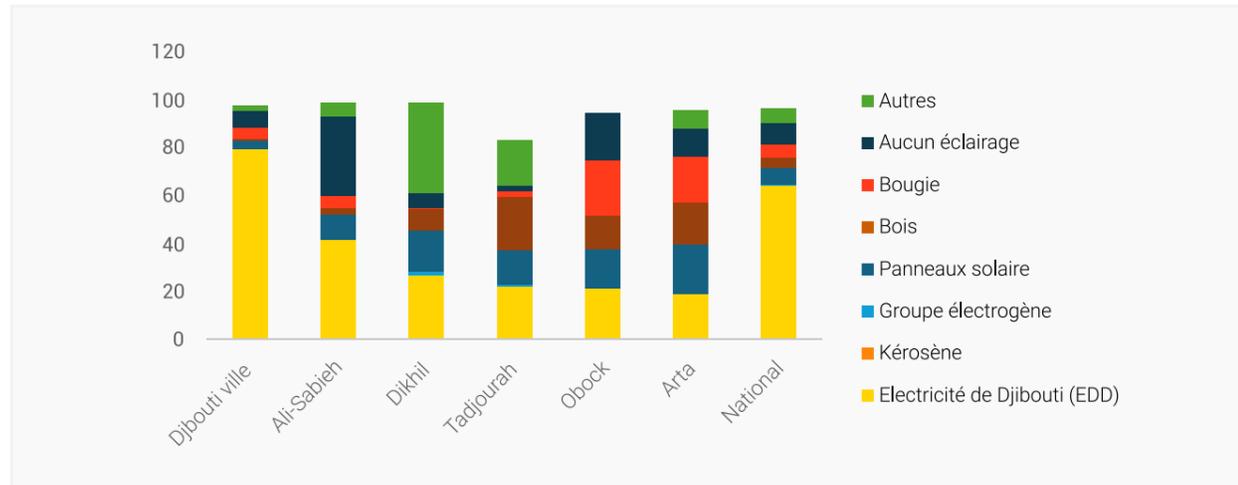
différents groupes socio-économiques. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement peuvent aggraver le stress hydrique et la pollution. La gestion de l'eau et la gouvernance du secteur doivent être améliorées pour garantir une utilisation durable et équitable des ressources en eau.



ODD 7 : Énergie abordable et propre. Djibouti a un des coûts d'électricité parmi la plus chers d'Afrique et du monde. Le pays dépend d'importations coûteuses de combustibles fossiles et de l'utilisation traditionnelle de la biomasse pour son approvisionnement énergétique, ce qui pose des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Cependant, le pays a le potentiel de produire de l'énergie renouvelable et durable à partir de sources telles que la géothermie, l'éolien et le solaire. Investir dans l'infrastructure d'énergie renouvelable peut améliorer l'accès à une énergie abordable, fiable et moderne pour tous, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et renforçant la résilience climatique

Graphique 2 : Principale source d'éclairage du logement des ménages selon la région



Source : Annuaire Statistiques, 2022



ODD 8 : Travail décent et croissance économique. Djibouti a connu une croissance économique soutenue, principalement tirée par des investissements dans la plateforme logistique, mais n'a pas réussi à la traduire par une création d'emplois décents et une réduction des inégalités. Le taux de chômage (65,1% chez les 15-34 ans) est élevé, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Le secteur

informel prédomine, offrant un travail à faible revenu et précaire sans protection sociale. L'environnement commercial est peu compétitif principalement en raison du coût élevé des facteurs de production, et le capital humain est sous-développé malgré une main-d'œuvre majoritairement jeune et donc prometteuse. Le pays a besoin d'un changement dans son modèle économique et de la formation de sa main-d'œuvre.



ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructures. Djibouti a progressé dans le développement de ses infrastructures de transport, d'énergie et numériques, mais fait encore face à des défis pour en assurer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité. La plateforme logistique et la

zone franche ont attiré des investissements étrangers et du commerce, mais leurs avantages n'ont pas été répartis de manière équitable parmi la population. Les coûts élevés des facteurs contribuent à maintenir l'industrialisation insuffisante.



ODD 10 : Réduire les inégalités. Djibouti souffre de niveaux élevés d'inégalités basées sur le genre, l'âge, la localisation (rurale, ville de Djibouti, autres villes urbaines), le handicap et le statut migratoire. Ces facteurs limitent l'accès aux services de base, à la protection

sociale et aux opportunités économiques, et ont le potentiel de compromettre la cohésion sociale. Les ODD ne peuvent être atteints sans aborder les causes profondes et les conséquences des inégalités, y compris de genre, et en promouvant un développement inclusif et équitable.



ODD 11 : Villes et communautés durables. Djibouti est un pays urbanisé, avec plus de 80 % de la population vivant dans des villes. Cependant, le processus d'urbanisation a été affecté par une prolifération de quartiers spontanés, dépourvus de l'essentiel des

services de bases et vulnérables aux catastrophes et au changement climatique. Le pays manque également d'un système de transport intégré. Des efforts de redressement sont en cours avec des initiatives de construction de logements sociaux et d'assainissement des bidonvilles.



ODD 13 : Action pour le climat. Djibouti est très vulnérable aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les inondations et les cyclones, qui affectent ses ressources en eau, la sécurité alimentaire, la santé et l'infrastructure. Le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à

renforcer ses capacités d'adaptation et de résilience, mais fait face à des défis pour mobiliser les ressources et les technologies nécessaires, ainsi que pour assurer la participation et l'autonomisation de toutes les parties prenantes. L'action climatique nécessite une approche globale, inclusive et intégrée, basée sur les principes d'équité, de justice et de droits de l'homme, impliquant tous les secteurs et niveaux de gouvernance



ODD 14 : Vie sous l'eau. Djibouti possède une biodiversité marine riche et un écosystème côtier, mais fait également face à des menaces liées à la pollution et au changement climatique. Le pays doit protéger et conserver

ses ressources marines et côtières, en s'appuyant sur les principes de la pêche durable, de l'aménagement spatial marin et de la gestion écosystémique, en impliquant tous les acteurs, des pêcheurs aux touristes. Le pays peut profiter d'une gestion durable de la pêche



ODD 15 : Vie terrestre. Djibouti possède une biodiversité et un écosystème terrestres uniques, mais fait également face à des menaces liées à la dégradation des terres, à la désertification et à la perte d'habitat. Le pays

doit protéger et restaurer ses ressources terrestres, en s'appuyant sur les principes de conservation de la biodiversité et de restauration des écosystèmes, en impliquant tous les acteurs, des agriculteurs aux chercheurs.



ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces. Djibouti reste un îlot de paix et de stabilité dans une région qui connaît des troubles. Le pays a progressé dans la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit, mais fait également face à des défis pour assurer leur mise en œuvre. Le pays doit renforcer ses cadres

juridiques et institutionnels, ainsi que ses mécanismes d'engagement civique et de participation, pour garantir l'accès à la justice, la transparence et l'inclusivité pour tous. L'ODD 16 est un objectif transversal qui sous-tend la réalisation de tous les autres ODD, en assurant la protection et la promotion des



ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs. Djibouti doit renforcer ses partenariats et sa coopération avec d'autres pays, des organisations internationales, la société civile et le secteur privé, pour mobiliser des ressources, partager des connaissances et promouvoir les bonnes pratiques pour un développement durable. Un cadre formel d'échanges entre les partenaires, bailleurs et le gouvernement reste encore à instituer. L'ODD

17 souligne l'importance de la solidarité mondiale, de la responsabilité mutuelle et de l'engagement multipartite pour atteindre les ODD. Djibouti a rejoint plusieurs initiatives et plates-formes régionales et internationales, telles que l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, la Stratégie d'intégration régionale de l'IGAD 2021-2025 et l'Initiative de la Ceinture et de la Route, pour tirer parti de sa position stratégique et de son potentiel pour l'intégration régionale et la connectivité.

¹ Inspiré des Propositions des Nations Unies au Gouvernement de Djibouti en préparation au sommet sur les ODD de septembre 2023



1.4. Difficultés et accélérateurs possibles

Les politiques publiques dans les différents PND ont principalement ciblé les infrastructures portuaires et transfrontalières, les services sociaux de base et la protection sociale, ainsi que l'aide humanitaire. Cependant, l'économie de Djibouti reste vulnérable aux chocs externes, et l'investissement doit être dirigé vers des secteurs créateurs d'emplois.

Les défis environnementaux et les changements climatiques demeurent des menaces permanentes. Les obstacles majeurs incluent le coût de l'énergie et la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux ambitions, ainsi que l'insuffisance des politiques en faveur de la résilience.

Accélérateurs potentiels pour atteindre les ODD¹:

➔ **Accélérateur de Gouvernance** : Renforcer la gouvernance notamment les mécanismes de redevabilité et de suivi des politiques publiques en alignant la programmation budgétaire sur les Plans Nationaux de Développement (PND), en établissant des cadres pluriannuels de gestion de la dette et des dépenses publiques, ainsi que de mobilisation des ressources, et en opérationnalisant et renforçant le cadre de suivi et d'évaluation pour les PND et les ODD. La prise en compte systématique dans les politiques publiques de la préparation aux catastrophes devrait renforcer la résilience.

➔ **Accélérateur de l'Économie Bleue et Verte** : Promouvoir l'économie bleue et verte qui sont réputées être intégrées, résilientes aux chocs et durable, comme alternative au modèle actuel peu créateur d'emplois et vulnérable aux chocs. Le pays cherche à renforcer sa résilience en se concentrant sur plusieurs secteurs clés.

Djibouti mise sur les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, éolienne et géothermique, pour réduire sa dépendance aux combustibles fossiles. En ce qui concerne la conservation de la biodiversité, des initiatives sont déployées pour protéger les écosystèmes et préserver les habitats naturels. Le pays a élaboré plusieurs stratégies nationales, dont la Stratégie nationale pour une économie verte

(SNEV), la Stratégie nationale pour la biodiversité et la Stratégie nationale sur les changements climatiques. Le programme Vision 2035 inclut également un volet environnemental. Les principaux objectifs de la NDC de 2015 étaient la réduction de la vulnérabilité aux sécheresses, la protection contre l'élévation du niveau de la mer, l'amélioration de l'accès à l'eau, la préservation de la biodiversité et le renforcement de la résilience des populations rurales. Djibouti est ainsi engagé dans plusieurs initiatives, en collaboration avec des organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et la Banque mondiale, pour promouvoir des projets verts et durables dans divers secteurs.

➔ **Accélérateur Technologique** : Investir dans les infrastructures et les technologies modernes en faveur de la résilience aux catastrophes, à l'énergie renouvelable et la numérisation de l'économie pour stimuler la résilience des communautés, la production industrielle et améliorer la qualité des services et les conditions de vie.

➔ **Accélérateur du Capital Humain** : Développer des programmes de formation professionnelle pour les secteurs tels que l'énergie renouvelable, le commerce électronique, la fintech et la logistique, et mettre en place des programmes d'inclusion économique des jeunes et des femmes.



CHAPITRE 2

APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

CHAPITRE 2 : APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030

2.1. Vision de l'équipe-pays des Nations Unies à Djibouti pour le développement durable

Dans le cadre du développement du premier Cadre de Coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF/CCNUDD) à Djibouti, l'UNCT a fondé ses travaux sur la vision à long terme du pays, notamment la Vision 2035. Cette Vision 2035, articulée autour de cinq piliers stratégiques, a été la source d'inspiration principale pour les Nations Unies dans l'élaboration de leur vision pour le développement durable à Djibouti. En prenant en compte les principes des Nations Unies notamment l'approche basée sur les droits humains, l'égalité des genres, et l'inclusion des groupes vulnérables, la vision du UNCT a été formulée de la façon suivante : **Djibouti est une république dans laquelle les populations vivent dans la paix durable et jouissent d'un développement économique, social, et environnemental inclusif, résilient et équitable.**

L'analyse des cinq piliers de la Vision 2035, (i) Paix nationale et unité, (ii) Bonne gouvernance, (iii) Une économie diversifiée et compétitive, dont le secteur privé est le principal moteur, (iv) Consolidation du capital humain, (v) Intégration régionale et coopération

internationale, a permis au UNCT de confirmer ses points forts, notamment la bonne gouvernance et le renforcement de la cohésion sociale, le renforcement du capital humain et la résilience des communautés. Les Nations Unies à Djibouti ont aussi pris conscience que certaines thématiques ne constituaient pas ses points forts, en comparaison avec d'autres partenaires au développement, notamment en ce qui concerne l'opérationnalisation de la transformation ou diversification économique, qui requiert des ressources financières substantielles. Toutefois, le UNCT a estimé que son avantage comparatif dans ce domaine résidait dans sa capacité à fournir des conseils stratégiques au cours de dialogue sur les politiques publiques, afin d'orienter les choix du gouvernement dans ce domaine crucial. En outre, des domaines d'intervention spécifiques ont été identifiés, où les Nations Unies peuvent apporter des changements significatifs susceptibles de transformer durablement certains secteurs de l'économie, notamment dans les secteurs des économies verte, bleue et numérique.

2.2. Priorités stratégiques pour le Système des Nations Unies pour le développement

En accord avec la vision de l'UNCT (qui elle-même s'inspire de la vision nationale), les avantages comparatifs des Nations Unies dans l'écosystème des partenaires au développement à Djibouti, la Stratégie régionale de prévention et d'intégration des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique 2024- 2028, trois priorités stratégiques ont été dégagées pour le Cadre de coopération, fondées sur les éléments de l'analyse commune de pays (CCA), les consultations avec les parties prenantes et les discussions stratégiques avec le gouvernement. Concernant ce dernier point, les discussions ont révélé que les priorités du gouvernement devraient être dans la continuité du plan Djibouti ICI, notant que les perspectives du gouvernement pour les questions géopolitiques régionales à moyen terme, qui ont un fort impact sur la trajectoire de développement de Djibouti, ne sont pas optimistes. Ainsi, avec trois priorités stratégiques, le Cadre de coopération s'aligne non seulement sur les priorités nationales (Inclusion – Connectivité- Institutions) et l'Agenda 2030 et mais aussi

sur la Stratégie régionale de prévention et d'intégration des Nations Unies pour la Corne de l'Afrique 2024-2028 dans ses trois piliers « Paix, sécurité et gouvernance régionales », « Soutien au renforcement de la résilience, promotion du développement et de l'intégration socio-économique et l'intégration », et « Action pour le climat, la paix et la sécurité ».

Priorité stratégique 1 : Bonne gouvernance et paix

L'axe stratégique de « Bonne gouvernance et paix »; se trouve étroitement lié aux défis de la mise en œuvre des conventions internationales ratifiées par Djibouti, notamment l'inclusion et la protection des groupes vulnérables, aux améliorations nécessaires pour le programme de décentralisation, les mécanismes de redevabilité, de production de données et de suivi des politiques publiques. Cet axe est aussi relatif à la gestion des risques géopolitiques régionaux et à la gouvernance des flux des migrants et réfugiés issus des pays environnants.

D'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives et innovantes, et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.

L'effet 3 vise à ce que les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement

climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.

Pour atteindre cet effet, il est nécessaire de favoriser un environnement économique propice à la diversification et à l'inclusion, en promouvant l'entrepreneuriat et en soutenant l'innovation. Il est également essentiel de renforcer les compétences entrepreneuriales, techniques et numériques des populations, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables, ainsi que leur connaissance des pratiques économiques durables et de la gestion des risques liés au changement climatique et aux catastrophes.

L'UNCT contribuera à la réalisation de cet effet au travers de **trois produits** :



Les populations notamment les plus vulnérables ont accès au financement et à la formation professionnelle afin de saisir les opportunités économiques dans les économies verte, bleue, numérique et s'insérer sur le marché du travail.



La résilience des populations notamment les plus vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines est améliorée par des pratiques durables, respectueuses de l'environnement, par des mesures d'adaptation au changement climatique dans les activités économiques locales

et par l'intégration dans les politiques publiques de mécanismes de prévention, réponse et gestion des chocs multirisques.



Les populations, notamment les plus vulnérables, ont accès à un écosystème entrepreneurial intégrant les technologies numériques, les énergies renouvelables et l'agriculture durable, soutenant les initiatives locales comme les coopératives, les marchés de producteurs et les petites entreprises, favorisant ainsi la création de revenus durables et d'emplois décents.

L'UNCT apporte un soutien technique et financier pour renforcer les capacités entrepreneuriales, promouvoir des politiques de développement économique inclusif et durable, faciliter la mise en place de réseaux d'entrepreneurs locaux et la création de partenariats public-privé.

Les principaux acteurs qui peuvent contribuer à la réalisation de ces changements sont le gouvernement, les entreprises privées, les organisations de la société civile et les partenaires au développement tels que le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ministère de l'environnement et du développement durable, les agences publiques de développement, la Chambre de commerce, les banques et institutions financières etc. Les gouvernements peuvent élaborer des politiques de développement économique inclusif et soutenir les

initiatives entrepreneuriales à travers des incitations fiscales et des programmes de financement. Les entreprises privées peuvent jouer un rôle dans la création d'emplois décents et le soutien aux initiatives entrepreneuriales locales.

Les organisations de la société civile et les partenaires au développement, peuvent fournir un soutien technique et financier pour renforcer les capacités entrepreneuriales et promouvoir des pratiques économiques durables. L'hypothèse sous-jacente à cette théorie de changement est qu'en promouvant des opportunités économiques diversifiées et inclusives, les populations particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables sortiront du chômage structurel et seront mieux préparées à faire face aux chocs économiques, climatiques et environnementaux.

Priorité Stratégique 3 : Économie diversifiée et résilience

Défis identifiés

Croissance économique peu inclusive, chômage élevé, vulnérabilité aux chocs externes, vulnérabilité climatique, dégradation de l'environnement.

Causes profondes

- Structure économique peu diversifiée et dépendante d'un seul secteur (portuaire)
- Infrastructures énergétiques et technologiques insuffisantes
- Faible adoption de pratiques durables et résilientes au climat
- Faible accès au financement pour les petites entreprises et les entrepreneurs

Groupes affectés

- Populations vulnérables, notamment les jeunes et les femmes à la recherche d'emploi
- Entrepreneurs et petites entreprises locales
- Communautés rurales dépendantes de l'agriculture et de la pêche
- Secteur privé émergent dans les économies verte, bleue et numérique

Stratégie d'engagement

- Soutien au financement et à la formation dans les secteurs innovants et durables
- Promotion de pratiques économiques durables et résilientes au climat dans les communautés locales
- Renforcement des politiques publiques pour intégrer la gestion des risques et la résilience climatique
- Développement de l'entrepreneuriat innovant et durable

Réalisations

- Accès au financement et à la formation pour les opportunités économiques
- Résilience climatique améliorée
- Accès à un écosystème entrepreneurial innovant et durable

Changements attendus

D'ici 2030, les populations bénéficient d'opportunités économiques diversifiées et d'une résilience accrue face au changement climatique.

2.4. Risques et mitigation

L'identification des risques potentiels et des opportunités associées à la mise en œuvre des trois effets du Cadre

de coopération des Nations Unies à Djibouti permet de souligner les défis et leviers stratégiques.

Effet 1

Risques : Le pays se trouve dans un environnement régional où les risques sécuritaires liés aux conflits régionaux et aux derniers développements géopolitiques à la fois dans la corne de l'Afrique et dans la mer Rouge peuvent évoluer rapidement. Un autre risque indirect à considérer est l'effet induit que cette instabilité régionale pourrait avoir sur la concorde entre les communautés vivant à Djibouti.

Mitigation : L'engagement politique fort est le facteur principal de succès car le gouvernement a d'ores et déjà une stratégie visant à renforcer les institutions,

exprimée aux travers de la Vision 2035 et du plan national de développement Djibouti ICI 2020-2024. La Stratégie régionale de prévention et d'intégration des Nations unies pour la Corne de l'Afrique 2024-2028 est aussi un facteur contributif au succès pour cet effet qui s'aligne bien avec son pilier « Paix, sécurité et gouvernance régionales ». La fragmentation des efforts entre les différentes parties prenantes, ainsi que le manque de ressources financières, sont les contraintes qui pourraient nuire à la réalisation de cet effet.

Effet 2

Risques : Les principaux risques et contraintes de l'axe stratégique du « Renforcement du capital humain » sont liés à la disponibilité de ressources financières et aux défis de coordination entre les différents acteurs dans le vaste secteur des services sociaux de base.

Mitigation : Les facteurs de succès sont tout comme dans l'effet 1 la volonté politique, et la participation active de la société civile et des communautés. Cet

axe permettra de mitiger voire éliminer les risques qui pèsent sur les générations futures. En effet, les défis de la malnutrition, de l'accès aux services de santé et d'éducation de qualité peuvent compromettre le développement d'un capital humain pouvant répondre aux ambitions du pays. Il en est de même pour le chômage structurel des jeunes qui a le potentiel de perpétuer les inégalités de génération en génération.

Effet 3

Risques : Les principaux risques qui peuvent entraver la réalisation de cet effet sont le défi de la mobilisation du financement nécessaire et la résistance au changement de la part des acteurs économiques établis.

Mitigation : La volonté politique de diversification économique, inscrite dans la Vision 2035 et Djibouti ICI 2020-2024, constitue une opportunité majeure. En attirant de nouveaux investissements, le pays

peut réduire sa dépendance vis-à-vis des secteurs traditionnels et stimuler la croissance dans des industries émergentes. De plus, une coopération internationale accrue et une meilleure gestion des ressources naturelles pourraient accélérer la transition vers un développement durable. Le soutien des partenaires internationaux à travers des programmes de financement et d'assistance technique renforcerait cette dynamique de changement.

2.5. Synergies entre les effets du Cadre de coopération

L'analyse des synergies entre les effets du Cadre de coopération met en lumière les interactions et les interdépendances entre les différents domaines d'intervention, permettant ainsi une approche holistique du

Synergies entre l'effet 1 et l'effet 2 :

• **Renforcement de la cohésion sociale :** L'effet 1 vise à renforcer la bonne gouvernance et la cohésion sociale, notamment en favorisant la participation inclusive à la prise de décision et en assurant l'accès à la justice pour tous. Ces éléments contribuent également à renforcer l'accès équitable aux services sociaux de base, comme le souligne l'effet 2. Une gouvernance transparente et inclusive favorise la confiance entre le gouvernement et les citoyens, ce qui peut encourager une participation accrue aux services sociaux.

• **Protection des groupes vulnérables :** L'effet 1 met l'accent sur l'inclusion et la protection des groupes vulnérables, tandis que l'effet 2 cherche à garantir un accès équitable aux services sociaux de base pour ces mêmes populations. En renforçant les mécanismes de gouvernance et d'accès à la justice, les groupes vulnérables peuvent bénéficier de services sociaux essentiels et être mieux protégés contre les risques sociaux et économiques.

Synergies entre l'effet 2 et l'effet 3 :

• **Renforcement de la résilience :** L'effet 2 met l'accent sur l'amélioration de l'accès aux systèmes de protection sociale et aux services sociaux de base, tandis que l'effet 3 cherche à renforcer la résilience des populations aux chocs économiques, climatiques et environnementaux. En garantissant un accès équitable aux services sociaux de base, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la justice, l'effet 2 contribue à renforcer la résilience des populations en améliorant leur capacité à faire face aux chocs et aux crises.

• **Promotion de l'inclusion économique :** L'effet 2 vise à garantir un accès équitable aux services sociaux de base, ce qui peut également contribuer à favoriser l'inclusion économique, un objectif central de l'effet 3. En offrant aux populations vulnérables un accès à des services sociaux équitables et de qualité, ces effets peuvent créer les conditions nécessaires pour leur permettre de participer pleinement à l'économie et de saisir des opportunités économiques diversifiées.

Synergies entre l'effet 1 et l'effet 3 :

• **Favoriser un environnement propice aux opportunités économiques inclusives :** L'effet 1, en renforçant la bonne gouvernance et la cohésion sociale, crée un environnement favorable à la promotion d'opportunités économiques inclusives, telles que l'entrepreneuriat et l'innovation, comme le souligne l'effet 3. En favorisant la transparence, la participation et la stabilité politique, l'effet 1 peut contribuer à créer un climat propice aux investissements et à la croissance économique, ce qui peut à son tour stimuler l'entrepreneuriat et la création d'emplois décents.

parties prenantes, ce qui est crucial pour la gestion des ressources en eau, des terres et des écosystèmes. En effet, une gouvernance défaillante peut conduire à une exploitation non durable des ressources, exacerbant ainsi les conflits liés à leur utilisation et augmentant les vulnérabilités face aux impacts du changement climatique.

• **Renforcer la gouvernance pour une gestion durable des ressources naturelles et des politiques environnementales :** Une gouvernance efficace est essentielle pour la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre des politiques environnementales. La bonne gouvernance favorise la transparence, la responsabilité et la participation des

Les synergies entre les effets du Cadre de coopération montrent comment une approche intégrée et égalitaire du développement peut conduire à des résultats plus durables et inclusifs. En travaillant de concert pour renforcer la gouvernance, améliorer l'accès aux services sociaux de base et promouvoir des opportunités économiques diversifiées, ces effets visent à créer un environnement où chaque individu peut prospérer et contribuer au développement global de Djibouti.

2.6. Avantages relatifs des Nations Unies

Le système des Nations Unies pour le développement joue un rôle crucial dans l'orientation et la mise en œuvre du développement durable à Djibouti jusqu'en 2030, en alignant ses actions sur les priorités nationales. Le système des Nations Unies bénéficie d'un positionnement unique en tant que partenaire neutre et fiable, offrant une expertise technique, un financement et une coordination pour soutenir les objectifs nationaux de développement.

Comparativement aux autres acteurs de développement, le système des Nations Unies apporte une approche intégrée et holistique, prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement. Il offre également une portée mondiale et un accès à des ressources et des partenariats internationaux, ce qui renforce sa capacité à catalyser le progrès dans le pays.

Le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable constitue un cadre stratégique

qui s'inscrit dans le plan global de développement de Djibouti, en complétant les efforts des autres partenaires nationaux et internationaux. Il se concentre sur les solutions centrées autour de l'humain et vise à renforcer les capacités institutionnelles, à promouvoir la bonne gouvernance, à améliorer l'accès aux services sociaux de base et à favoriser une croissance économique inclusive et durable.

Ce que le système des Nations Unies pour le développement apporte de plus dans le contexte djiboutien est une coordination entre les différentes entités des Nations Unies, une mobilisation des ressources financières et techniques, et un appui technique spécialisé. En travaillant en partenariat avec le gouvernement, la société civile, les partenaires au développement et le secteur privé, le système des Nations Unies contribue à accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable à Djibouti.

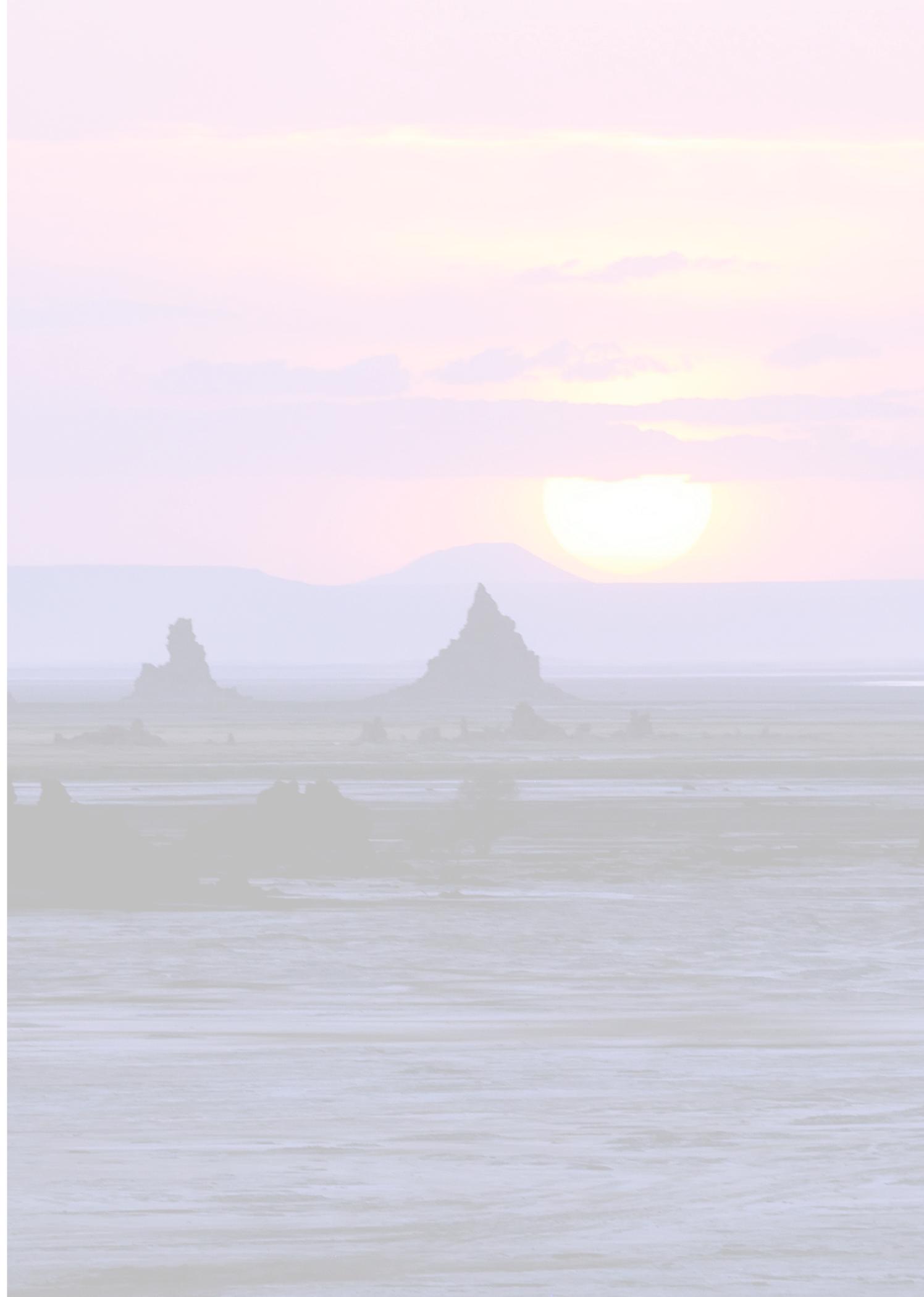


Tableau 1: Positionnement des différentes entités des Nations Unies vis-à-vis des priorités stratégiques du Cadre de coopération (liste non-exhaustive)

Pilier	Expertise	Entités
PS1 - Bonne gouvernance et paix		
<p>Effet 1 :</p> <p>D'ici 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'État de droit, sont renforcés à travers une meilleure équité, efficacité et redevabilité des institutions et des politiques publiques, basés sur des données probantes, et contribuant à l'attractivité économique du pays, au profit de toute la population, en particulier les personnes les plus vulnérables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Cohésion sociale et coexistence pacifique Consolidation de la paix Gouvernance des migrations Accès à la justice et protection des droits de l'homme Amélioration de l'état des droits Gestion intégrée des frontières et sécurité des frontières et des transports Lutte contre le terrorisme Lutte contre le crime organisé Lutte contre les violences basées sur le genre, y compris en ligne Promotion de l'accès à la justice pour les femmes et les jeunes survivant(e)s de violence sexuelle et basée sur le genre Participation et leadership des femmes dans les structures de décision publiques à tous les niveaux Participation et inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux Mécanismes des droits de l'homme de l'ONU Formations conjointes sur les droits de l'homme Pauvreté, genre et politique sociale Données, statistiques et transformation numérique, y compris production et utilisation de données statistiques désagrégées basée sur le genre et l'âge Politique macroéconomique, planification intégrée du développement et financement public durable, y compris le développement institutionnel Assistance dans la législation sur l'espace Sécurité maritime Lutte contre la corruption Politiques culturelles Avancement de l'agenda "Femmes, Paix & Sécurité," y compris renforcement des capacités des acteurs de la sécurité Promotion de l'intégration du genre dans les processus/cadres normatifs et les institutions publiques 	<p>CEA FNUAP HCDH OIM OMS ONU Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT UNOOSA VNU</p>
PS 2 : Renforcement du capital humain		
<p>Effet 2 :</p> <p>D'ici 2030, les populations en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des systèmes de protection sociale et des services sociaux de base de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Services de protection sociale ; Education de qualité ; Services d'eau et d'assainissement inclusifs et résilients au climat Services sociaux inclusifs, sensibles au genre et réactifs aux chocs socio-économiques et environnementaux ; Système de protection de l'enfance Education et Formation Techniques et Professionnelles ; Mobilité et inclusion des travailleurs Infrastructures et services de télécommunications/ICT, en particulier le haut débit ; Services numériques, y compris les services gouvernementaux numériques, la santé numérique, l'agriculture numérique et les services éducatifs numériques ; Innovation en télécommunications/ICT et la numérisation ; Cadres politiques, juridiques et réglementaires des télécommunications/ICT ; Statistiques des technologies de l'information et de la communication ; Cybersécurité, y compris la protection des enfants en ligne Inclusion numérique, y compris contre la violence basée sur le genre en ligne ; Promotion de cadres normatifs sensibles aux questions du genre pour la gouvernance numérique ; Promotion d'initiatives pour réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes ; Renforcement de l'alphabétisation numérique pour les femmes et les jeunes filles ; Télécommunications d'urgence ; Formation pour améliorer les compétences dans le domaine de l'espace 	<p>CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF VNU</p>

PS 3 : Economie diversifiée et résilience		
<p>Effet 3 :</p> <p>DD'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Emploi et secteur privé Autonomisation des jeunes et des femmes dans les divers secteurs de l'économie Décentralisation et développement local Formation technique et professionnelle, qualifier, améliorer et/ou requalifier la main-d'œuvre et renforcer leur capacité d'entreprendre, innovation dans l'apprentissage, et accessibilité de la formation technique et professionnelle pour l'emploi industriel durable et l'auto-emploi. Entrepreneuriat Inclusion financière sensible au genre. Services d'eau et d'assainissement inclusifs et résilients face au climat Promotion des industries créatives et de l'entrepreneuriat culturel Action pour le climat (adaptation et atténuation) Action pour la nature (biodiversité) Action contre la pollution (produits chimiques et déchets) Promotion de la participation et du leadership des femmes et des jeunes filles dans la gouvernance climatique Les infrastructures et services de télécommunications Les services numériques incluant les services gouvernementaux numériques, la santé numérique, l'agriculture numérique et les services éducatifs numériques, l'innovation en télécommunications/ICT et la numérisation Évaluations des besoins en technologie Inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux ; Réduction des risques de catastrophes Amélioration des connaissances et la gouvernance des risques de catastrophe Favoriser des chaînes d'approvisionnement durable Soutenir les investissements dans les chaînes de valeur clés, notamment agricoles Contribuer à la formulation de la politique djiboutienne en matière de semences en collaboration avec l'IGAD et le groupe des systèmes de semences Soutenir la transition vers l'énergie solaire pour le pompage de l'eau domestique et d'irrigation Soutenir les producteurs pour qu'ils aient accès aux intrants et aux marchés de produits, ainsi qu'au financement Améliorer les opportunités économiques et environnementales pour les PME Améliorer la compétitivité, la valeur ajoutée et la diversification, ainsi que maximiser les opportunités pour le secteur privé, en particulier les MPME Attirer les IDE et de soutenir les entreprises et les exportations des MPME par le renforcement de l'Agence de promotion des investissements. Promouvoir les investissements dans l'adoption et la mise à niveau des technologies, économie verte et numérique ; Promotion des parcs éco-industries par la planification et la promotion de la croissance verte dans les zones économiques spéciales Énergie verte renouvelable Renforcement des capacités pour suivre et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des indicateurs du cadre de Sendai Technologies de l'environnement, y compris l'économie circulaire et l'efficacité de l'utilisation des ressources Alerte précoce Finance environnementale Promotion de la finance et de la budgétisation sensible aux questions de genre Prise en compte du travail de soins non-rémunéré 	<p>CEA FAO FIDA HCDH OIM OMM OMS ONU Femmes ONUDI ONU-Habitat PAM PNUD PNUF UIT UNDRR UNESCO UNHCR UNICEF UNOOSA UNTBLC VNU</p>

3.2. Vue d'ensemble des capacités fonctionnelles

Les entités intervenant dans les différentes priorités stratégiques vont mobiliser les capacités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2: Capacités mobilisées des différentes entités des Nations Unies dans les priorités stratégiques

Effet	Capacité de conseil pour la formulation et la mise en œuvre des politiques	Capacité d'accéder, de générer, de gérer et d'échanger des connaissances et de les adapter au contexte local	Capacité de se connecter et de s'engager dans des réseaux et des partenariats avec des acteurs internationaux et nationaux	Capacité de communication et de plaidoyer	Capacité de mise en œuvre de projets et de programmes	Capacité de suivi et d'évaluation
PS 1 : Bonne gouvernance et paix <i>D'ici 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'État de droit, sont renforcés à travers une meilleure équité, efficacité et redevabilité des institutions et des politiques publiques, basés sur des données probantes, et contribuant à l'attractivité économique du pays, au profit de toute la population en particulier les personnes les plus vulnérables.</i>	CEA FNUAP HCDH OIM OMS ONU Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT UNOOSA VNU	CEA FNUAP HCDH OIM OMS ONU Femmes Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT UNOOSA VNU	CEA FNUAP HCDH OIM OMS ONU Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT UNOOSA VNU	CEA FNUAP HCDH OIM OMS ONU Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT VNU	CEA FNUAP OIM OMS ONU Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT VNU	CEA FNUAP OIM OMS ONU Femmes ONU DC PAM PNUD UNESCO UNHCR UNICEF UNOCT
PS 2 : Renforcement du capital humain. <i>D'ici 2030, les populations en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des systèmes de protection sociale et des services sociaux de base de qualité.</i>	CEA CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF VNU	CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF VNU	CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF VNU	CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF VNU	CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF VNU	CEA FAO FNUAP OIM OMM OMS ONU Femmes ONU-Habitat PAM PNUD UIT UNESCO UNHCR UNICEF

PS 3 : Economie diversifiée et résilience	CEA	CEA	CEA	CEA	CEA	CEA
<i>D'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.</i>	FAO	FAO	FAO	FAO	FAO	FAO
	FIDA	FIDA	FIDA	FIDA	OIM	FIDA
	HCDH	HCDH	HCDH	HCDH	OMM	OIM
	OIM	OIM	OIM	OIM	OMS	OMM
	OMM	OMM	OMM	OMM	ONU DC	OMS
	OMS	OMS	OMS	OMS	ONU Femmes	ONU DC
	ONU Femmes	ONU Femmes	ONU Femmes	ONU Femmes	ONU DC	PAM
	ONU DC	ONU DC	ONU DC	ONU DC	ONU DC	PAM
	ONU-Habitat	ONU-Habitat	ONU-Habitat	ONU-Habitat	ONU DC	PNUD
	PAM	PAM	PNUD	PNUD	UNESCO	UNESCO
	PNUD	PNUD	PNUE	PAM	UNHCR	UNHCR
	PNUE	PNUE	PAM	PNUE	UNICEF	UNICEF
	UIT	UIT	UIT	UIT	UNOCT	UNOCT
	UNDRR	UNDRR	UNESCO	UNESCO	VNU	
	UNESCO	UNESCO	UNDRR	UNDRR		
	UNHCR	UNHCR	UNHCR	UNHCR		
	UNICEF	UNICEF	UNICEF	UNICEF		
	UNOOSA	UNOOSA	UNOOSA	UNOOSA		
	UNTBLDC	UNTBLDC	UNTBLDC	UNTBLDC		
	VNU	VNU	VNU	VNU		



3.3. Modalités de mise en œuvre

Plusieurs modèles opérationnels sont utilisés à Djibouti par les différentes entités. Cette diversité de modalités de mise en œuvre et de types de présence améliore l'efficacité du système des Nations Unies dans son soutien au gouvernement.

Tableau 3 : Modèles opérationnels qui seront utilisés à Djibouti par les entités des Nations Unies

Entité des Nations Unies	Bureau représentatif à Djibouti	Siège, Bureau régional, sous-régional, multipays	Separate liaison/proj-ect office	Personnel intégré dans une entité résidente	Support technique à court terme
CEA		X			
FAO	X				
FNUAP	X				
FIDA		X			
HCDH		X			
OIM	X				
OMM		X		X	
OMS	X				
ONU Femmes		X		X	
ONUDC			X		
ONUDI		X			
ONU-Habitat		X			X
PAM	X				
PNUD	X				
PNUE		X			
UIT		X			
UNDRR		X			
UNESCO	X	X			X
UNHCR	X				
UNICEF	X				
UNOCT		X		X	
UNOOSA		X			X
UNTBLDC		X			X
VNU		X			



Tableau 4 : Estimations/projections des ressources par résultat et par entité pour la période entière de l'UNSDCF Djibouti 2025-2030

Pilier	Effet	Entité UN[1]	Estimation de budget disponible 2025-2030 (USD)	Estimation budget à mobiliser 2025-2030 (USD)	Total 2025-2030 (USD)
1	<i>D'ici 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'État de droit, sont renforcés à travers une meilleure équité, efficacité et redevabilité des institutions et des politiques publiques, basés sur des données probantes, et contribuant à l'attractivité économique du pays, au profit de toute la population en particulier les personnes les plus vulnérables.</i>	FNUAP	1 100 000	1 500 000	2 600 000
		HCDH	75 000	150 000	225 000
		OIM	950 875	6 000 000	6 950 875
		OMS	6 500 000	6 000 000	12 500 000
		ONU Femmes		50 000	50 000
		ONUDC	6 000 000	4 000 000	10 000 000
		PAM	160 000	2 340 000	2 500 000
		PNUD	7 200 000	24 520 000	31 720 000
		UNESCO	225 000	1 570 000	1 795 000
		UNHCR	3 411 908	19 864 996	23 276 904
		UNICEF	840 000	6 720 000	7 560 000
		UNOCT	60 000	1 440 675	1 500 675
		UNOOSA	15 000	30 000	45 000
		Total Pilier 1	26 537 783	74 185 671	100 723 454
2	<i>D'ici 2030, les populations en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des systèmes de protection sociale et des services sociaux de base de qualité.</i>	FAO	1 100 000	7 900 000	9 000 000
		FNUAP	2 700 000	4 500 000	7 200 000
		OIM	7 000 000	30 000 000	37 000 000
		OMM	255 000	200 000	455 000
		OMS	3 000 000	500 000	3 500 000
		ONU Femmes		50 000	50 000
		ONU Habitat		1 500 000	1 500 000
		PAM	4 800 000	60 700 000	65 500 000
		UIT	100 000	500 000	600 000
		UNESCO	270 000	1 270 000	1 540 000
		UNHCR	6 542 985	27 495 816	34 038 802
		UNICEF	8 159 857	29 694 143	37 854 000
		Total Pilier 2	33 927 842	164 309 959	198 237 802
3	<i>D'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.</i>	CEA	450 000	1 050 000	1 500 000
		FAO	3 300 000	17 700 000	21 000 000
		FIDA	15 000 000	20 000 000	35 000 000
		HCDH	25 000	50 000	75 000
		OIM	869 000	15 000 000	15 869 000
		OMM	2 245 000	1 800 000	4 045 000
		OMS	3 000 000	2 000 000	5 000 000
		ONU Femmes		50 000	50 000
		ONUDI		3 000 000	3 000 000
		ONU-Habitat		1 000 000	1 000 000
		PAM	100 000	7 900 000	8 000 000
		PNUD	58 600 000	2 307 000	60 907 000
		PNUE	8 808 250		8 808 250
		UIT	100 000	500 000	600 000
		UNDRR	1 230 000	1 500 000	2 730 000
		UNESCO	220 500	1 750 000	1 970 000
		UNHCR	2 500 000	4 574 815	7 074 815
		UNICEF	6 416 000	2 212 000	8 628 000
		UNOOSA	50 000	100 000	150 000
		UNTBLDC	100 000	4 900 000	5 000 000
		Total Pilier 3	103 913 750	87 393 815	190 407 065
		Total 3 piliers	163 479 375	325 889 445	489 368 321

[1] D'après la Déclaration conjointe de la configuration UNCT validée le 5 septembre 2024 avec le gouvernement de Djibouti



3.4. Clauses obligatoires

a. Clause relative à la réalisation du programme

Le programme est exécuté au niveau national sous la coordination générale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. Les ministères, les organisations non gouvernementales, les organisations non gouvernementales internationales et les organismes des Nations Unies réalisent les activités des programmes.

Le Cadre de coopération est mis en œuvre moyennant l'établissement d'un ou plusieurs plans de travail conjoints² et/ou plans de travail propres à chaque organisme et descriptifs de projets dans lesquels sont décrits les résultats à atteindre et qui, au besoin, valent accord sur l'utilisation des ressources entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de réalisation. Les organismes des Nations Unies et leurs partenaires s'en tiennent autant que possible aux

documents strictement nécessaires à la réalisation des activités de programme, à savoir le Cadre de coopération signé et les plans de travail, conjoints ou non, et descriptifs de projet signés. Cependant, si cela se révèle nécessaire et opportun, on pourra établir d'autres documents relatifs aux projets, en utilisant, entre autres, les passages pertinents du Cadre de coopération et des plans de travail, conjoints ou non, et/ou des descriptifs de projet.

Le montant des fonds versés au titre des frais de voyage, des soldes, des honoraires et des autres dépenses correspond à ce qui se pratique en la matière dans le pays, sans toutefois dépasser les montants applicables dans les organismes des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale).

b. Clause relative à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT)

Les clauses relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds sont obligatoires pour les entités des Nations Unies qui suivent les procédures relevant de cette politique, dont le nom doit être indiqué dans le Cadre de coopération. Ces clauses doivent figurer mot pour mot dans le Cadre de coopération. Dans les passages où il est question des procédures relevant de la HACT, il doit être clairement dit que seuls les organismes des Nations Unies qui appliquent cette politique sont concernés par les mécanismes qui en découlent.

Tous les transferts de fonds destinés à un partenaire de réalisation se font conformément aux plans de travail³ convenus entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies. Les transferts de fonds destinés au financement d'activités décrites dans les plans de travail peuvent être effectués par les organismes des Nations Unies selon les modalités suivantes :

1. Fonds transférés directement au partenaire de réalisation : a. Avant le début des activités (transfert direct), ou b. Une fois les activités terminées (remboursement) ;

2. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci ;

3. Paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation.

Lorsque des transferts de fonds sont effectués en faveur d'une institution nationale, celle-ci transfère rapidement ces fonds au partenaire de réalisation. Les transferts directs visant à financer la réalisation d'activités de programme sont demandés et autorisés pour des périodes

n'excédant pas trois mois. Le remboursement de dépenses préalablement autorisées est demandé et effectué trimestriellement ou une fois les activités terminées. Les organismes des Nations Unies ne sont pas tenus de rembourser les dépenses du partenaire de réalisation qui sont supérieures aux montants autorisés. Lorsqu'une activité est terminée, tout solde est remboursé ou porté au crédit du programme d'un commun accord entre le partenaire de réalisation et les organismes des Nations Unies. Les modalités de transfert de fonds, le montant des décaissements et le champ et la fréquence des activités de certification pourront dépendre des résultats d'un examen de la capacité de gestion des finances publiques, lorsque le partenaire de réalisation est un Gouvernement, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière si le partenaire n'est pas un organisme des Nations Unies.

En cas de transfert direct ou de remboursement, les organismes des Nations Unies notifient au partenaire de réalisation le montant qu'ils ont approuvé et lui versent les fonds dans un délai d'un nombre de jours prévu au préalable.

En cas de paiement direct aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par le partenaire de réalisation sur la base de demandes signées par la personne habilitée désignée par celui-ci, ou aux fournisseurs ou à des tiers au titre d'obligations contractées par les organismes des Nations Unies à l'appui d'activités convenues avec les partenaires de réalisation, les organismes des Nations Unies procèdent au paiement dans un délai du nombre de jours accepté au préalable par les organismes des Nations Unies.

La responsabilité des organismes des Nations Unies n'est pas directement engagée par les accords contractuels conclus entre le partenaire de réalisation et les fournisseurs extérieurs. Lorsque les organismes des Nations Unies versent des fonds au même partenaire de réalisation, le suivi du programme, le suivi financier et les audits sont effectués conjointement par ces organismes ou en coordination avec eux.

Pour demander le déblocage des fonds ou pour s'assurer que l'organisme des Nations Unies acceptera de rembourser ou de payer directement les dépenses prévues, les partenaires de réalisation utilisent le formulaire d'autorisation de financement et d'ordonnement des dépenses (formulaire FACE), dans lequel ils décrivent les activités du plan de travail. Ils utilisent également le formulaire FACE pour rendre compte de l'utilisation des fonds reçus. Le partenaire de réalisation désigne nommément la ou les personnes qu'il autorise à communiquer les informations relatives au compte, à demander des fonds et à certifier l'utilisation qui est faite des fonds reçus. Le formulaire FACE est certifié par la ou les personnes habilitées désignées par le partenaire de réalisation. Les fonds transférés aux partenaires de réalisation doivent être dépensés aux seules fins des activités et dans les délais convenus dans les plans de travail. Les partenaires de réalisation (Gouvernement ou organisations non gouvernementales nationales) utilisent les fonds reçus conformément aux réglementations, politiques et procédures nationales compatibles avec les normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'organisme des Nations Unies dans les six mois suivant leur réception. Lorsque les réglementations, politiques et procédures nationales ne sont pas compatibles avec les normes internationales applicables, ce sont les règles financières et règles connexes ainsi que les règlements, politiques et procédures de l'organisme des Nations Unies qui s'appliquent. Si les partenaires de réalisation sont des organisations non gouvernementales internationales

ou des organisations de la société civile, ou encore des organisations intergouvernementales, ils utilisent les fonds reçus conformément aux normes internationales applicables, notamment en veillant à les dépenser aux fins des activités convenues dans les plans de travail et en faisant rapport sur l'utilisation de toutes les sommes reçues à l'organisme des Nations Unies dans les six mois suivant leur réception. Pour faciliter les audits programmés et les audits spéciaux, chaque partenaire de réalisation qui reçoit des fonds de l'organisme des Nations Unies permet à celui-ci ou à son représentant d'accéder en temps voulu :

- à tous les documents comptables prouvant l'enregistrement du transfert des fonds par l'organisme des Nations Unies, accompagnés de la documentation pertinente ;
- à toute la documentation et à tous les membres du personnel concernés par le fonctionnement du dispositif de contrôle interne du partenaire de réalisation par lequel les transferts de fonds sont passés. Les conclusions de chaque audit sont communiquées au partenaire de réalisation et à l'organisme des Nations Unies.

En outre, chaque partenaire de réalisation :

- Reçoit communication du rapport d'audit établi par les auditeurs et en prend connaissance.
- Adresse sans retard les déclarations d'acceptation ou de rejet de toute recommandation des auditeurs à l'organisme des Nations Unies qui a versé des fonds [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »] afin que ceux-ci les fassent figurer dans le rapport final qu'ils soumettront à l'organisme des Nations Unies.
- Donne suite rapidement aux recommandations des auditeurs qu'il aura acceptées. Rend compte des mesures prises pour donner suite aux recommandations acceptées à l'organisme des Nations Unies [lorsqu'il a été précisé que les audits seraient effectués par l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, ajouter « et à l'institution supérieure de contrôle des finances publiques »], tous les trimestres (ou à une fréquence convenue localement).

Lorsque les capacités de gestion des finances publiques n'ont pas été évaluées ou que l'évaluation a révélé des faiblesses dans la capacité de l'institution supérieure de contrôle :

L'organisme des Nations Unies confiera les audits à un cabinet d'audit privé.

² Conformément aux procédures opérationnelles standard (SOP) publiées par le Groupe des Nations Unies pour le développement à l'intention des pays qui ont adopté l'approche « Unis dans l'action ».

³ Les plans de travail des groupes chargés du suivi des résultats ou les plans de travail annuels, semestriels ou pluriannuels propres aux organismes.

c. Clause relative aux ressources ou à la mobilisation des ressources.

Les organismes des Nations Unies aident à la définition et à la réalisation des activités visées par le Plan cadre de coopération. Cet appui peut prendre la forme d'un appui technique, d'une assistance pécuniaire, de fournitures, marchandises et matériel, de services d'achat, de transport, de fonds visant à financer des activités de sensibilisation, des travaux de recherche et des études, de services de consultant, d'aide à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de programmes, d'activités de formation et d'effectifs. Une partie de cet appui peut être apporté aux organisations non gouvernementales [et organisations de la société civile] convenues lors de l'établissement des plans de travail et descriptifs de projet. À titre complémentaire, l'appui apporté peut consister dans un accès aux systèmes d'information mondiaux gérés par les organismes des Nations Unies, au réseau et aux systèmes d'information spécialisés des bureaux de pays, y compris aux listes de consultants et de prestataires de services en matière

de développement, ainsi que dans le bénéfice de l'appui fourni par le réseau des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies affectent du personnel et des consultants à l'élaboration du programme, à l'appui au programme, à l'assistance technique et aux activités de suivi et d'évaluation. Sous réserve des conclusions des examens annuels et des progrès accomplis dans la réalisation du programme, les fonds versés par les organismes des Nations Unies le sont par année civile et conformément aux dispositions du Cadre de coopération. Ces budgets sont examinés et détaillés dans les plans de travail et les descriptifs de projet. D'un commun accord entre le Gouvernement et les entités du système des Nations Unies pour le développement, les fonds que les donateurs de ces entités n'auront pas réservés à des fins particulières pourront être réaffectés à d'autres activités de programme d'une utilité comparable.

d. Clause relative à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels constitue une priorité absolue pour les entités des équipes-pays des Nations Unies, qui s'attachent tout particulièrement à mettre l'accent sur les droits des victimes et à créer un environnement exempt d'exploitation et d'abus sexuels, lesquels sont des comportements inacceptables et interdits à l'ensemble des membres du personnel des Nations Unies et des organisations partenaires d'exécution. Les entités des équipes-pays des Nations Unies mettront donc en œuvre tous les moyens appropriés pour lutter contre les agissements de cette nature, les prévenir et y remédier, et exigeront un engagement similaire de la part de leurs partenaires.

des Nations Unies et le Gouvernement de Djibouti affirment leur engagement à, d'une part, prévenir les cas d'exploitation et d'abus sexuels impliquant leur personnel engagé dans des projets communs ou conjoints, et, d'autre part, à répondre à tout signalement en la matière. Il est entendu que cette démarche requiert : (i) d'adhérer à des valeurs communes concernant la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, (ii) de prendre des mesures préventives contre ce type d'inconduite, (iii) d'enquêter sur les allégations portées à leur connaissance, et (iv) de prendre des mesures correctives appropriées lorsque des incidents de cette nature se produisent, notamment en apportant un soutien aux victimes dans le cadre d'une approche centrée sur ces dernières.

En se conformant aux obligations énoncées dans le présent cadre de coopération, l'équipe-pays



CHAPITRE 4 : PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Les partenaires de réalisation conviennent de coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées au moyen des fonds transférés par lesdits organismes et facilitent l'accès aux documents comptables ainsi qu'aux membres du personnel chargé de l'administration de ces fonds. À cet effet, les partenaires de réalisation acceptent ce qui suit :

1. L'examen périodique sur place et l'inspection par sondage de leurs documents comptables par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et comme indiqué dans les clauses pertinentes des documents d'engagement/contrats signés avec lesdits organismes ;

2. Le suivi des activités de programme conformément aux normes et aux directives des organismes des Nations Unies en matière de visites et de suivi sur le terrain ;

3. La réalisation d'audits spéciaux ou programmés. Chaque organisme des Nations Unies, en collaboration avec d'autres institutions des Nations Unies (lorsque cela est souhaité et en concertation avec le ministère coordonnateur concerné) établit un plan d'audit annuel, en donnant la priorité à l'audit des partenaires de réalisation qui reçoivent une aide pécuniaire importante et à celui des partenaires dont les capacités en matière de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

CHAPITRE 4

PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION



Effets/Produits	Indicateurs	Baseline	Cible	Moyens de vérification	Entités NU participantes	Source de l'indicateur	code de l'indicateur
Effet 1 : D'ici 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'État de droit, sont renforcés à travers une meilleure équité, efficacité et redevabilité des institutions et des politiques publiques, basés sur des données probantes, et contribuant à l'attractivité économique du pays, au profit de toute la population en particulier les personnes les plus vulnérables	Mo Ibrahim Index, catégorie Redevabilité et Transparence	50 (2021)	45 (2030)	Site web Index Mo Ibrahim	OIM, UNHCR, PNUD, FAO, UNFPA, UNICEF	PND	
	Existence d'institutions nationales des droits de l'Homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris	0 (2023)	1 (2030)	Site web GANHRI		PND	16.a.1
	Le pays est doté d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	Non (2023)	Oui (2030)	Rapport annuel INSTAD		PND	17.18.3



CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2025-2030 - DJIBOUTI



Effets/Produits	Indicateurs	Baseline	Cible	Moyens de vérification	Entités NU participantes	Source de l'indicateur	code de l'indicateur
Effet 2 : D'ici 2030, les populations en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des systèmes de protection sociale et des services sociaux de base de qualité.	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (12.3%)	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (20%)	Evaluation de la Stratégie nationale de protection sociale 20182022/ILO	UNICEF, UNFPA, PAM, OIM, HCR, PNUD, OMS, ILO, FAO, UNIDO	PND et ODD	1.3.1
		Enfants (5%)	Enfants (5%)				
		Chômeurs (0%)	Chômeurs (1%)				
		Personnes âgées (14.2%)	Personnes âgées (15%)				
		Personnes handicapées (TBD)	Personnes handicapées (TBD)				
		Femmes enceintes et nouveau-nés (4.8%)	Femmes enceintes et nouveau-nés (5%)				
		Victimes d'un accident du travail (15.1%)	Victimes d'un accident du travail (25%)				
		Pauvres et personnes vulnérables (4.6%)	Pauvres et personnes vulnérables (10%)				
		Couverture des programmes de filets sociaux dans le quintile le plus pauvre (30.8%)	Couverture des programmes sociaux dans le quintile le plus pauvre (50%)				
		Couverture des services de santé essentiels	53				
Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)	Primaire 83% (88% garçons et 78% filles)	Primaire 100% (100% garçons et 100% filles)	Simulation MENFOP	ODD	3.8.1		
	Secondaire 76.6% (80% garçons et 77% filles)	Secondaire 86% (88% garçons et 85% filles)					
Proportion de personnes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par forme de violence, par genre et par âge	Enfants : 38%	Enfants : 31%	PAPFAM 2012	Indicateur formulé			
	Femmes (TBD)	Femmes (TBD)					
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	90% (48% rural)	95% (85%)	EDAM4	ODD	6.1.1		

Indicateurs	Baséline	Cible	Moyens de vérification	Entités NU participantes	Source de l'indicateur	code de l'indicateur
<p>Effet 3 : D'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.</p>	Existence, adoption et mise en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques et des catastrophes (2025-2030).	Non	Oui	Stratégie nationale de réduction des risques	PND et ODD	13.1.2
	Degré de la gestion intégrée des ressources en eau	TBD	TBD		ODD	6.5.1
	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	10	15	Rapport de l'IGAD, rapport de pays Djibouti 2023 AFDB, https://sunconnect.org/wpcontent/uploads/dibouti_cfr_2023.pdf	ODD	7.2.1
	Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie	Non	Oui	Stratégie nationale de promotion de l'emploi	ODD	8.b.1
	Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	Globale : 55,3	52	Rapport annuel INSTAD, http://www.instad.dj/assets/doc/Annuaire-Statistique_2023.pdf	ODD	8.5.2
		Homme : 41,8	38			
		Femme : 68,4	64			
		Jeune Femme (15 - 34) 75,5	62			
		Jeune Homme (15 - 34) 57,4	71			
	Femme Handicap : 85,1	55				
Homme Handicap : 72,8	84		Rapport annuel ANPH, https://www.anph.dj/enph/			
Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, par sexe, âge et situation au regard du handicap	17.2	13	World Bank, Poverty and Inequality Platform: pip.worldbank.org	ODD	10.2.1	

PNUD, UNICEF, PAM, OIM, HCR, UNFPA, FAO, UNIDO, ITU, WMO, UNDRR

ANNEXES



ANNEXE I : Annexe juridique

Les accords de coopération ou d'assistance, ou autres accords, qui sont mentionnés dans la présente annexe juridique sont ceux qui forment déjà la base juridique des relations entre le Gouvernement de Djibouti et chacun des organismes des Nations Unies qui aident le pays à mettre en œuvre le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (le Cadre de coopération) - (2025 à 2030).

Considérant que le Gouvernement de Djibouti (ci-après dénommé « le Gouvernement ») a institué les relations ci-après avec les organismes suivants : a) Avec le Programme des Nations Unies pour le développement (ci-après dénommé « le PNUD »), un accord de base régissant l'assistance apportée par le PNUD dans le pays (Accord de base type en matière d'assistance) [ou autre type d'accord, en fonction du pays], signé par les deux parties le 5 octobre 1979. En application du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord de base type en matière d'assistance, cette assistance sera mise à la disposition du Gouvernement, et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, et sous réserve que le PNUD dispose des fonds nécessaires. En particulier, dans sa décision 2005/1 du 28 janvier 2005, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé le nouveau Règlement financier et les nouvelles règles de gestion financière, dans lesquels figurent de nouvelles définitions des termes « *exécution* » et « *réalisation* » qui permettent au PNUD de mettre pleinement en œuvre les nouvelles procédures de programmation conjointe par pays issues de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le développement. Compte tenu de cette décision, le Cadre de coopération et le plan de travail (qui fait partie intégrante du Cadre et y est intégré par renvoi) adoptés ci-après constituent ensemble un descriptif de projet au sens de l'Accord de base type en matière d'assistance [ou autre accord applicable].

a) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un accord de base de coopération conclu le 2 novembre 1988 et révisé le 24 septembre 1994.

b) Avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), un accord de coopération de pays conclu le 16 février 1978 et révisé le 31 mai 2017.

c) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un accord de base relatif à l'assistance apportée par le Programme alimentaire mondial, signé le 6 octobre 1981.

d) Avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), un accord le 19

octobre 2009.

e) Avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un accord de base conclu les 19 mars 1979 et 2 avril 1981.

f) Avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), un accord de coopération conclu le 13 mai 2009.

g) Avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'accord du MAECI d'établissement de bureau à Djibouti avec les modalités de l'accord du PNUD, signé le 12 avril 2015.

h) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un accord de siège conclu les 12 et 21 février 2007 concernant la représentation de la FAO à Djibouti.

i) Avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les dispositions de l'Accord de base type de coopération entre le Gouvernement de la République de Djibouti et l'ONUDI, signé le 21 novembre 1991, s'appliqueront au Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) et à tous les projets de l'ONUDI en République de Djibouti.

Le Cadre de coopération est lu, interprété et appliqué conformément à l'accord de base conclu par chacun des organismes des Nations Unies signataires et le gouvernement hôte et d'une manière compatible avec ledit accord.

Le Gouvernement honore ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance décrits au paragraphe consacré aux bases de la relation.

Sans préjudice de ces accords, le Gouvernement applique les dispositions pertinentes de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention générale ») ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées aux biens, fonds et avoirs de chaque organisme des Nations Unies signataire ainsi qu'à ses fonctionnaires et experts en mission. Le Gouvernement accorde également auxdits organismes et à leurs fonctionnaires ainsi qu'aux personnes fournissant des services pour leur compte les privilèges, immunités et facilités prévus dans les accords de coopération et d'assistance conclus avec le Gouvernement. En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies sont assimilés à des fonctionnaires des organismes des Nations Unies signataires, ayant droit aux privilèges et immunités accordés auxdits fonctionnaires en vertu de la Convention générale ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le Gouvernement devra répondre à toutes les réclamations que des tiers pourraient présenter contre l'un ou l'autre des organismes, ainsi que leurs fonctionnaires, experts en mission ou autres personnes fournissant des services pour leur compte, et il les mettra hors de cause en cas de réclamation et les dégagera de toute responsabilité résultant d'opérations exécutées en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf si le Gouvernement et l'organisme concerné conviennent d'un mutuel accord que ladite réclamation ou ladite responsabilité résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle de l'organisme ou de ses fonctionnaires, conseillers ou personnes fournissant des services pour son compte.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le Gouvernement contracte une assurance au bénéfice des organismes ou les dégage de toute responsabilité civile à l'égard des véhicules qu'ils ont fournis mais qui sont sous le contrôle du Gouvernement ou qu'il utilise.

a) « Rien dans le présent accord n'implique que l'Organisation des Nations Unies ou l'un quelconque de ses organismes ou institutions renonce aux privilèges ou immunités dont il jouit ou accepte la compétence des juridictions de tout pays à l'égard des différends qui pourraient en découler ».

b) Rien dans le présent document ou s'y rapportant ne peut être considéré comme une renonciation expresse ou implicite aux privilèges et immunités accordés à l'Organisation des Nations Unies et à ses organes subsidiaires, y compris le PAM, que ce soit au titre de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946 ou de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune disposition du présent document ou de tout contrat institutionnel ou engagement ne peut être interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure qui soit incompatible avec ces privilèges et immunités.

ANNEXE II :

Orientations stratégiques du cadre de coopération

Vision UNCT : Djibouti est une république dans laquelle les populations vivent dans la paix durable et jouissent d'un développement économique, social, et environnemental inclusif, résilient et équitable.

Priorité stratégique 1 : Bonne gouvernance et paix

Effet 1 : D'ici 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'État de droit, sont renforcés à travers une

meilleure équité, efficacité et redevabilité des institutions et des politiques publiques, basés sur des données probantes, et contribuant à l'attractivité économique du pays, au profit de toute la population en particulier les personnes les plus vulnérables. Produits :

1.1. Les mécanismes de dialogue, de médiation et de prévention des conflits sont mis en place et opérationnels au niveau national et local, impliquant tous les acteurs concernés, y compris les femmes, les jeunes, les migrants et les réfugiés.

1.2. Les politiques publiques, les plans et financement de développement, et les budgets sont élaborés, mis en œuvre et suivis de manière transparente, participative fondés sur les données et sensible au genre, en tenant compte des besoins et des priorités des populations locales.

1.3. L'état de droit et les institutions judiciaires, notamment la justice et la sécurité, assurent l'accès à la justice et au respect des droits humains, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables, dans le respect des normes de qualité, d'équité et de non-discrimination.

Priorité stratégique 2 : Renforcement du capital humain

Effet 2 : D'ici 2030, les populations en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des systèmes de protection sociale et des services sociaux de base de qualité.

Produits :

2.1. Les compétences, les aptitudes et les capacités des institutions publiques, des organisations de la société civile et des communautés locales impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de protection sociale et de délivrance des services sociaux de base sont renforcés.

2.2. La couverture et la qualité des services sociaux de base, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la nutrition, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les violences basées sur le genre, sont améliorés, en tenant compte des besoins spécifiques des populations vulnérables, des femmes et des jeunes.

2.3. Les compétences, les aptitudes et les capacités des acteurs publics et privés et de la société civile dans la collecte, le traitement, l'analyse, le partage et l'utilisation des données sociales sont améliorées afin de faciliter la planification, le ciblage, le pilotage et l'évaluation des politiques et des programmes de protection sociale et de services sociaux de base.

Priorité stratégique 3 : Economie diversifiée et résilience

Effet 3 : D'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial créateurs d'emplois décent, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.

Produits :

3.1. Les populations notamment les plus vulnérables ont accès au financement et à la formation professionnelle afin de saisir les opportunités économiques dans les économies verte, bleue, numérique et s'insérer sur le marché du travail.

3.2. La résilience des populations notamment les plus vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines est améliorée par des pratiques durables, respectueuses de l'environnement, par des mesures d'adaptation au changement climatique dans les activités économiques locales et par l'intégration dans les politiques publiques de mécanismes de prévention, réponse et gestion des chocs multirisques.

3.3. Les populations, notamment les plus vulnérables, ont accès à un écosystème entrepreneurial intégrant les technologies numériques, les énergies renouvelables et l'agriculture durable, soutenant les initiatives locales comme les coopératives, les marchés de producteurs et les petites entreprises, favorisant ainsi la création de revenus durables et d'emplois décent.

Priorité stratégique 1 :

Bonne gouvernance et paix

D'ici 2030, la bonne gouvernance, la cohésion sociale et l'État de droit, sont renforcés à travers une meilleure équité, efficacité et redevabilité des institutions et des politiques publiques, bases sur des données probantes, et contribuant à l'attractivité économique du pays, au profit de toute la population en particulier les personnes les plus vulnérables.

1.1. Les mécanismes de dialogue, de médiation et de prévention des conflits sont mis en place et opérationnels au niveau national et local, impliquant tous les acteurs concernés, y compris les femmes, les jeunes, les migrants et les réfugiés.

1.2. Les politiques publiques, les plans et financement de développement, et les budgets sont élaborés, mis en œuvre et suivis de manière transparente, participative fondés sur les données et sensible au genre, en tenant compte des besoins et des priorités des populations locales.

1.3. L'état de droit et les institutions judiciaires, notamment la justice et la sécurité, assurent l'accès à la justice et au respect des droits humains, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables, dans le respect des normes de qualité, d'équité et de non-discrimination.

Priorité stratégique 2 :

Renforcement du capital humain

D'ici 2030, les populations en particulier les plus vulnérables, les femmes et les jeunes, jouissent d'un accès équitable et inclusif à des systèmes de protection sociale et des services sociaux de base de qualité.

2.1. Les compétences, les aptitudes et les capacités des institutions publiques, des organisations de la société civile et des communautés locales impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de protection sociale et de délivrance des services sociaux de base sont renforcées.

2.2. La couverture et la qualité des services sociaux de base, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, de la nutrition, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les violences basées sur le genre, sont améliorés, en tenant compte des besoins spécifiques des populations vulnérables, des femmes et des jeunes.

2.3. Les compétences, les aptitudes et les capacités des acteurs publics et privés, et de la société civile dans la collecte, le traitement, l'analyse, le partage et l'utilisation des données sociales sont améliorées afin de faciliter la planification, le ciblage, le pilotage et l'évaluation des politiques et des programmes de protection sociale et de services sociaux de base.

Priorité stratégique 3 :

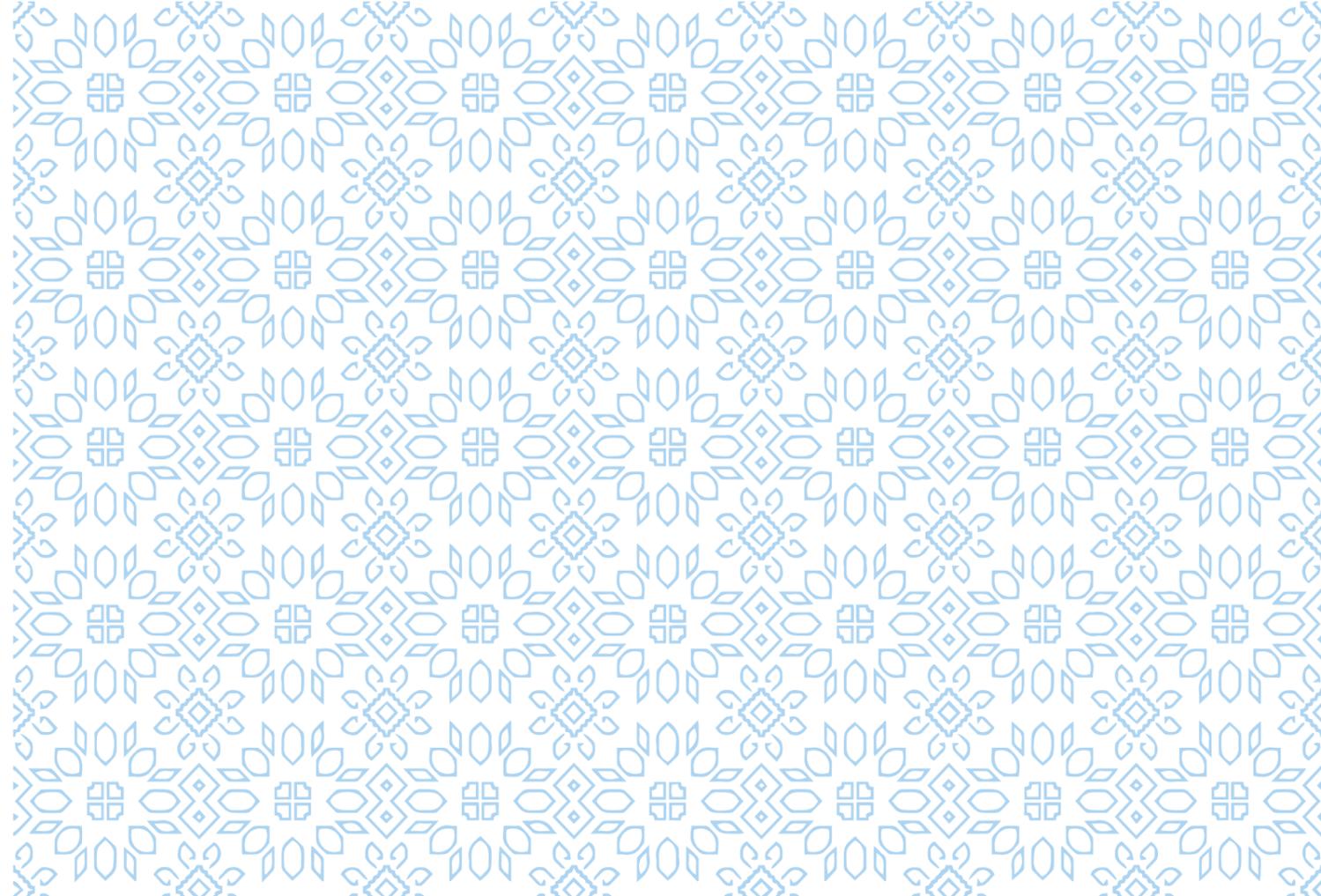
Economie diversifiée et résilience

D'ici 2030, les populations, notamment les personnes vulnérables, bénéficient d'opportunités économiques diversifiées, inclusives, innovantes et d'un écosystème entrepreneurial createurs d'emplois décents, d'une résilience accrue au changement climatique, aux catastrophes et aux chocs, et d'un développement local durable.

3.1. Les populations notamment les plus vulnérables ont accès au financement et à la formation professionnelle afin de saisir les opportunités économiques dans les économies verte, bleue, numérique, et s'insérer sur le marché du travail.

3.2. La résilience des populations notamment les plus vulnérables vivant dans les zones rurales et urbaines est améliorée par des pratiques durables, respectueuses de l'environnement, par des mesures d'adaptation au changement climatique dans les activités économiques locales et par l'intégration dans les politiques publiques de mécanismes de prévention, réponse et gestion des chocs multirisques.

3.3. Les populations, notamment les plus vulnérables, ont accès à un écosystème entrepreneurial intégrant les technologies numériques, les énergies renouvelables et l'agriculture durable, soutenant les initiatives locales comme les coopératives, les marchés de producteurs et les petites entreprises, favorisant ainsi la création de revenus durables et d'emplois décents.



Mars 2025

Crédits photos

Office National du Tourisme de Djibouti
Autorités des Ports et des Zones Franches
Nations Unies à Djibouti

Concept graphique et mise en page
Ange Concept, Abidjan

©Nations Unies Djibouti



NATIONS UNIES DJIBOUTI



Bureau du Coordonnateur résident
des Nations Unies à Djibouti

8^e étage, Tour Mezz, Route de Venise,
Djibouti, République de Djibouti
(253) 21 35 3371

 djibouti.un.org

 @NationsUniesDjibouti

 ©NationsUniesDjibouti

 ©UNDjibouti

 @onudjibouti

Scanner pour télécharger
le rapport

